

Association des Paralysés de France -
Délégation départementale
Zone Industrielle Nord, route d'Auch
65800 AUREILHAN

Madame, Monsieur,

La société des Autoroutes du Sud de la France a le plaisir de vous informer du lancement d'un badge télépéage « **Mobilité Pour Tous** » (1) afin de faciliter l'accès au péage aux personnes à mobilité réduite.

Grâce au badge télépéage fixé sur le pare-brise de votre véhicule, les barrières de péage se lèvent automatiquement. Le badge télépéage est utilisable sur tout le réseau autoroutier français et dans 170 parkings VINCI PARK (2).

Le badge télépéage vous offre une facilité de gestion puisque vous recevez, entre le 10 et le 15 de chaque mois, une facture unique et détaillée. Le prélèvement automatique se fait ensuite, entre le 15 et le 20, sur votre compte bancaire.

Le contrat « **Mobilité Pour Tous** » vous permet de bénéficier du confort du télépéage avec en plus des frais de gestion annuels offerts (3).

Pour souscrire un abonnement télépéage, nous vous invitons à vous rendre dans notre point de vente télépéage *Espace Clients d'Anglet*, situé sur l'A63, Sortie Bayonne sud (n°5) ou à contacter l'un de nos conseillers au 05 59 52 56 18, du lundi au vendredi, entre 8h et 19h30.

Espérant vous compter prochainement au nombre de nos clients abonnés au télépéage, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service Clientèle ASF

(1) L'offre est accessible aux particuliers, personnes physiques non assujetties à la TVA, et circulant dans un véhicule de classe 1.

(2) Liste des parkings VINCI Park acceptant le télépéage sur www.vincipark.com

(3) Pour tout abonnement sur présentation d'une photocopie de la carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise du véhicule au même nom.